

Le pharmacien d'officine et le médicament générique

Abderrahim Derraji

25 avril 2009





Les médicaments génériques qui sont des copies de spécialités dont le brevet est tombé dans le domaine public, jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie de santé.



Les intérêts en jeu sont énormes et impliquent plusieurs intervenants:

- les pouvoirs publics,
- toutes les composantes du secteur pharmaceutique,
- les caisses d'assurance maladie,
- les compagnies d'assurance,
- le personnel médical et paramédical
- et le patient.



Le Maroc n'échappe pas à cette réalité puisque la consommation du médicament générique augmente d'année en année.

- 24 % : dans le secteur privé
- + 70 % dans le secteur public



Quelles est la réalité de l'exercice officinal au Maroc?





Avant de parler de l'incidence du médicament générique sur l'économie de la pharmacie d'officine, il faut tout de même, rappeler certaines réalités :



Le marocain ne consomme pas plus de 200 DH de médicament par an (450 DH selon l'ANAM) avec une disparité entre le milieu rural et le milieu urbain et même au sein de la même ville la consommation des médicaments peut changer d'une zone à l'autre,



Plus de 80% des malades franchissent le seuil des pharmacies sans passer par un médecin,



Seul 34% de disposerait d'une médicale

de la population d'une couverture



L'AMO qui est un acquis indéniable, ne couvre malheureusement qu'une liste limitée de pathologies et seule une liste bien définie de médicaments donne droit au remboursement.



Cette réalité fait du pharmacien d'officine un prescripteur malgré lui, pratiquant un droit de substitution dicté le plus souvent, par le faible niveau socio économique de son patient.

« Comment peut-on demander au pharmacien de ne pas substituer un princeps par un générique moins cher quand son patient à tout au plus une cinquantaine de Dirhams dans sa poche? Bien entendu, auparavant il a payé à son médecin 200 DH de visite et presque autant pour une échographie. »



Quelle est la situation économique du pharmacien d'officine ?





Le pharmacien à qui on demande aujourd'hui une implication dans la politique du générique, vit une situation économique désastreuse et sa seule préoccupation est de préserver l'équilibre précaire de son entreprise. Cette situation est le résultat d'une augmentation exponentielle du nombre de pharmacies à travers le Royaume. En effet, le nombre de pharmacies a quintuplé entre 1998 2008, ce nombre est inadéquation avec les possibilités de création d'officines viables qu'offre le pays.



Cette situation est aggravée par les perpétuelles atteintes au monopôle du pharmacien. En effet, Malgré les nouvelles dispositions que prévoit la loi 17-04, les médicaments et les dispositifs médicaux continuent à se vendre en dehors du circuit légal.



Le pharmacien ne vend presque plus de médicaments vétérinaires.



Concurrence déloyale de certains praticiens:

- Les produits à contraste iodé,
- Les vaccins,
- Les insulines,
- Associations, etc...





Quand à la parapharmacie, ses magasins échappent totalement aux pharmaciens, alors qu'en France et dans d'autres pays, les parapharmacies embauchent des pharmaciens.



Ceci aurait pu permettre d'embaucher des ces centaines de jeunes confrères condamnés à errer cherchant désespérément une création rentable.



La situation économique du pharmacien d'officine ne lui permet plus de suivre la prolifération anarchique des médicaments génériques.

(A titre d'exemple : plus de 70 présentations d'amoxicilline sont disponibles sur le marché marocain).

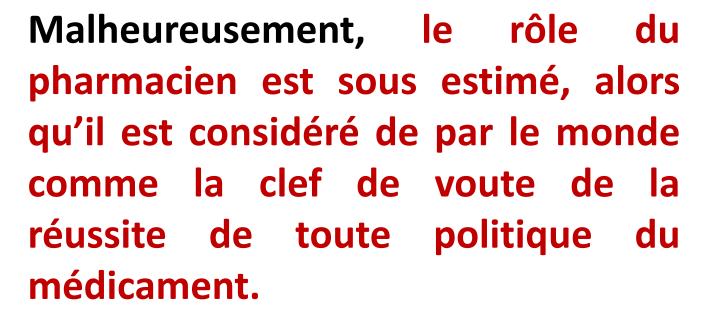


Le pharmacien est tiraillé entre deux logiques, soit stocker l'ensemble des spécialités au risque de les voir se périmer, ou de stocker en fonction des prescription en prenant le risque de rater des ventes.



Comment pourrait-on impliquer le pharmacien d'officine dans la politique du médicament générique ?

Le pharmacien d'officine qui vit de près les insuffisances du système de santé, ne peut qu'approuver toute politique entreprise en vue de faciliter l'accès aux médicaments aux couches les plus démunies et particulièrement quand il s'agit de pathologies chroniques et lourdes.



D'ailleurs, les nations qui ont intégré cette notion ont des taux de pénétration du médicament générique dépassant les 60%.



Quelques propositions





1- A l'instar des pays voisins, il faut octroyer au pharmacien le droit de substitution à NE PAS CONFONDRE AVEC L'OBLIGATION DE SUBSTITUTION.



2- Les caisses de prévoyance devraient faire du pharmacien un vrai partenaire avec un rapport gagnant-gagnant.



3- Le système de remboursement devrait favoriser les médicaments les moins chers tout en préservant l'intérêt économique du pharmacien en augmentant par exemple la marge des médicaments génériques à faible prix.



4- Limiter le nombre de génériques par dci





5- Impliquer le pharmacien dans les différentes campagnes : Le pharmacien est le spécialiste du médicament et il doit être traité en tant que tel.



La dernière campagne télévisuelle aurait pu tout de même, être faite en impliquant les pharmaciens et leurs instances et que dire de ces publicités destinées aux pharmaciens d'officine et qui comportent la mention : « Pour toute information demander conseil à votre médecin »



L'économie de santé oui, mais pas au dépend du pharmacien